

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-095

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 juin 2022

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 28

**OBJET :**

Proposition d'adhésion à  
l'association "Bon Sens  
Paysan" pour le soutien du  
projet TRAM-TRAIN

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés :** M. Roland POURCHET, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI.

Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT  
Christiane BARRY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

**SECRETARE :** Céline BOYARD

Rapporteur : P. ROUX

Considérant que le collectif Bon Sens Paysan (BSP) est une association créée en 2015 qui porte un projet innovant de tram-train au niveau de l'étoile ferroviaire de Limoges ; que celui-ci vise à redynamiser le réseau ferroviaire pour proposer une alternative à la voiture individuelle sûre, ponctuelle et respectueuse de l'environnement ;

Considérant que le tram-train est un projet de territoire qui offrirait une nouvelle strate de mobilité au service de tous en complémentarité des autres moyens de déplacement existants ;

Considérant que le projet propose un train qui circule à vitesse réduite à la manière d'un tram au sein de l'aire urbaine de Limoges avec la création de 22 nouvelles stations et à vitesse de pointe dans les campagnes où les gares sont déjà existantes ; qu'un départ toutes les heures en moyenne est envisagé aux extrémités des lignes avec un cadencement plus élevé aux périodes de pointe ; que le seul pré requis technique à ce projet est la rénovation de l'infrastructure ferroviaire dans son intégralité ; qu'en tout, 50 communes sont desservies par 5 lignes transversales pour 75 arrêts sur 400 kms de voie ferrée ;

Considérant que l'objectif de BSP est de mettre en place 2 lignes-tests dans le but de démontrer la faisabilité et la solidité du projet ; que le tram-train pourrait être à terme financé en partie par les futurs contrats opérationnels de mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine qui verront le jour en 2023 mais également par les financements issus de la réflexion Optim'TER ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix de soutenir cette démarche ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** autorise l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association BSP pour 1 € symbolique.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20220623-DC2022760218-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.